

La circulation des personnes dans la vallée du Rhône à la fin du XVIII^e siècle, à travers les fiches des auberges de la cité de Sion

Janine FAYARD DUCHÊNE

Peu d'hôtels de la période dite d'Ancien Régime ont transmis à la postérité des listes de leurs clients¹. Aussi ceux de la capitale valaisanne représentent-ils une exception. Il existe, en effet, dans les archives de la famille de Courten, conservées aux Archives cantonales du Valais, un document de 50 folios, intitulé «*Livré de personnes qui ont logés dans les cabarets de la ville de Sion depuis le 4 octobre 1790*»², qui contient une transcription des fiches des deux cabarets-hôtels de la ville, l'auberge du Lion d'Or et l'auberge de la Croix Blanche, pour la période 1790-1794.

¹ Nous remercions M. Gaëtan Cassina d'avoir attiré notre attention sur ce document. L'étude que nous en avons tirée, - et dont nous présentons les résultats ici -, a fait l'objet d'une communication au colloque transfrontalier réunissant les universités et hautes écoles de Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, d'une part, et les universités de Bourgogne et de Franche-Comté, de l'autre, qui eut lieu les 22 et 23 septembre 1994 à Lausanne sur le thème: "Communication, circulation des idées et des personnes". Nous avons retrouvé et étudié, il y a de nombreuses années, une liste de clients d'auberges (*posadas*) madrilènes pour l'année 1665. Voir FAYARD, Janine et LARQUIÉ, Claude, "Hôtels madrilènes et démographie urbaine au XVII^e siècle", in *Mélanges de la Casa de Velazquez*, t. 4, 1968, pp. 229-258. Il n'est pas dans notre propos de faire une comparaison entre Madrid, capitale d'environ 140 000 habitants, qui abritait 240 *posadas* hébergeant 1824 personnes, et Sion, capitale de 2000 habitants. Deux points communs cependant: un pourcentage à peu près identique de clients par rapport à l'ensemble de la population, autour de 1,25%, et une très faible proportion de femmes parmi les hôtes. Ce sont là des phénomènes très révélateurs, d'une part, des moyens de locomotion de l'époque - la plupart des gens ne se déplaçaient que par nécessité et essentiellement à pied - et d'autre part, des mentalités d'Ancien Régime, qui maintenaient la femme sous la complète dépendance du père ou du mari. Il était difficilement concevable de voir une femme sortir seule et, encore moins, voyager seule.

² Archives de Courten, L 43.

1. Description du document

Difficile de déterminer avec exactitude quel fut l'auteur de cette transcription. Il est vraisemblable qu'il s'agit de Joseph Eugène Libérat de Courten (1751-1832)³, secrétaire de la Bourgeoisie de 1783 à 1792, puis châtelain vidomne jusqu'en 1794. Habitant le quartier de Pratifori - où se trouvait l'une de nos deux auberges -, il en fut l'un des deux responsables entre 1790 et 1794⁴.

La liste ne couvre malheureusement pas l'ensemble des années comprises entre 1790 et 1794, mais seulement une partie du mois d'octobre 1790 (du 4 au 20), l'intégralité des mois de juillet et août 1791, ainsi qu'une partie des mois de septembre (du 1^{er} au 19) et octobre (du 1^{er} au 15) de la même année. Après une interruption d'un an et demi, la transcription se poursuit, de façon éphémère, en 1793, avec une partie du mois de mai (du 15 au 21), et la nuit du 17 au 18 octobre 1793. Le rédacteur ne reprit la plume qu'en mai 1794⁵. Si le mois de mai est très lacunaire, puisqu'il ne commence que le 26, il n'en est pas de même des mois de juin, juillet, août, septembre et octobre qui sont au complet. Les lacunes ne réapparaissent qu'avec les mois de novembre et surtout de décembre, ce dernier se réduisant à quelques nuits seulement. En outre, pour certaines nuits, l'auteur indiquait qu'il n'avait rien reçu de l'une ou l'autre auberge - voire même des deux -, par la formule: «*point de billiet*» ou «*point de rapport*». C'est ainsi que notre document, pour la période allant du 4 octobre 1790 au 15 décembre 1794, nous livre les noms des occupants des hôtels de la ville de Sion seulement pour une durée de 235 nuits pour l'auberge du Lion d'Or et de 251, pour celle de la Croix Blanche.

Il est possible d'évaluer l'occupation de nos deux hôtels, car notre auteur prit la peine d'indiquer les nuits pendant lesquelles ils n'avaient reçu aucun hôte. On recense, pour l'auberge du Lion d'Or, 54 nuits sans occupant sur un total de 235, soit 22,97%, et 68, pour l'auberge de la Croix Blanche, sur un total de 251, soit 27,09%. Ainsi, pendant environ le quart des nuits recensées, nos deux hôtels n'accueillirent aucun client. Mais il n'est pas douteux que, sur l'année entière, la moyenne des nuits où les deux hôtels étaient vides devait être encore bien plus élevée, car notre document recensait essentiellement les mois de printemps, d'été et d'automne. Il est évident que les mois d'hiver s'accompagnaient d'une très forte chute de la fréquentation des hôtels, et même voyaient s'arrêter tout trafic. En effet, il ne faisait pas bon aller, par exemple, de Sion à Saint-Maurice au coeur de l'hiver, comme le montre la mésaventure arrivée à Jean Millibach, la nuit du 25 décembre 1800.

Notre homme avait été chargé, pour 100 batz, de porter, à pied, le courrier de la Chambre administrative à Saint-Maurice, avant le départ de la poste pour Berne, prévu à 7 heures du matin. Il avait été entendu qu'il quitterait Sion à 2 heures de l'après-midi afin d'arriver à destination à 6 heures le lendemain matin. Parti avec deux heures de retard, il n'eut pas de chance et arriva à Saint-Maurice un quart d'heure après le départ du courrier de Berne. Il imputa les raisons de son retard au

³ FAYARD DUCHÊNE, Janine, *Les origines de la population de Sion à la fin du XVIII^e siècle*, Sion, 1994 (*Cahiers de Vallesia*, n°4), p. 432.

⁴ ABS 240/81, fol. 265 et ABS 240/82, fol. 265.

⁵ Il l'indique de la manière suivante: "*Recommencé en may 1794*".

mauvais temps. Il expliqua que lorsqu'il était «arrivé à Charat, une lieue en deça de Martigny, il s'était élevé un vent véhément de manière que dans plusieurs endroits les chemins étoient remplis par la tourmente, et que le voyageur étoit autant reculé qu'il pouvoit avancer; qu'en bas de Martigny, rière la Verrière, ce vent augmentait toujours...à la Pisse-Vache, il avoit trouvé un chemin tout de glace de 150 pieds, de manière qu'il se vit contraint de se mettre à terre et employer toute la force des bras et jambes pour pouvoir passer»⁶. Notre homme avait dû se mettre à quatre pattes pour passer le chemin verglacé au niveau de la Pisse-vache! Ce torrent, qui débordait souvent dans la plaine du Rhône, était un obstacle pendant la mauvaise saison et il était courant d'avoir besoin d'un guide pour le traverser⁷.

En fait, la baisse de fréquentation de nos auberges s'amorçait dès octobre, comme on le remarque dans notre texte: en octobre 1794, il y eut 11 nuits sans occupant sur 26 à l'auberge du Lion d'Or et 15 sur 30 à l'auberge de la Croix Blanche; le mois suivant, pendant plus de la moitié des nuits, les deux établissements n'accueillirent pas de clients.

Avant de nous intéresser à ceux qui passèrent la nuit dans ces hôtels, il convient de dire quelques mots des deux édifices, qui devinrent des auberges après la disparition de l'auberge du Bouquetin⁸, sise rue de Savièse (n° 6) dans le quartier de Malacuria, et qui faisaient aussi office de cabarets.

Belle bâtisse, l'auberge du Lion d'Or était située au coeur de la cité, au Grand-Pont (n° 6) dans le quartier de Sitta. Les abords avaient été restructurés, peu avant 1679, après la décision de la Bourgeoisie de démolir des bâtiments, en partie construits sur la Sionne - dont la Halle -, pour y créer une place. Une fois ces travaux exécutés, la question se posa de savoir si on allait, ou non, construire un édifice désigné dans les compte-rendus du Conseil bourgeoisial par le terme de maison des corporations (*tribuum aedificium* ou *Zunfthaus*). La délibération du Conseil du 17 octobre 1679 nous apporte quelques lumières sur ce projet. On se demanda, en effet alors, si on allait appeler ce bâtiment maison des corporations ou auberge, ce qui laisse à penser que cette maison devait servir, dans l'esprit de ses concepteurs, à la fois de lieu de réunion pour les métiers de la ville et d'auberge⁹. Il fut finalement décidé, ce jour-là, de construire, au bord de la Sionne, une maison des corporations selon les plans proposés par les maîtres maçons Hans Coumptouz et Melber: «*Darumb dan endtlich resolviert undt beschlossen worden, dises*

⁶ Ce texte est tiré de la déposition du messager Jean Millibach, habitant de Bramois, lors d'un procès concernant la réputation d'Emmanuel Dufay accusé de négligence dans la transmission du courrier, ainsi que de connivence avec le sous-préfet André Ducrue. Archives René de Preux, P 166.

⁷ Pour arriver à temps, le sieur Dufay lui avait conseillé de demander, à ses frais, un cheval à Martigny, et s'il ne pouvait pas en avoir un, de "*se pourvoir d'un homme pour passer la Pisse-Vache*". Millibach expliqua pourquoi cela lui avait été impossible. Il avait "*demandé au domestique de l'hôte s'il ne pouvait pas avoir pour son aide le messager de Martigny nommé Pierre, sur quoi le domestique lui avoit répondu que ce messager avoit le jour devant aussi passé à la Pisse-Vache, mais qu'il y avoit enfoncé jusqu'à moitié corps dans l'eau de manière qu'il étoit tout à fait fatigué, et ne pouvoit pas se remettre en voyage*". Ibidem.

⁸ DUBUIS, François Olivier et LUGON, Antoine, "Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles", in *Vallesia*, t. 35, p. 323.

⁹ "...*zuo wissen...ob man das jenig hauss ein wirtzhauss oder zunpffthaus ehnembsen wolle...*". ABS 240/57, n° 1027.

*Zunpffthaus auff der Sitten zuo bauwen nach dem ryss, so darumb M.G.H. durch die meister murer Hans Coumptouz undt Melber vorgestelt ist worden*¹⁰. Dans le cadre de cette opération, entre 1680 et 1682, la Bourgeoisie de Sion se rendit acquéreur d'un ensemble de bâtiments situés «sur la marge est de la place»¹¹: il s'agissait d'une part de maison qu'Antoine Wolff possédait en indivision avec Antoine Michaux, achetée le 17 juillet 1680, d'un autre édifice, possession d'Etienne Ballifard (acte du 23 février 1681), et d'un pressoir appartenant à Jacques de Riedmatten (acte du 6 juillet 1682). Quelques années plus tard, à partir de 1688, on repère dans les registres des visites des maisons, une «*Domus nova M.D.C.S.*», baptisée «*Hospitium Leonis*» en 1699¹². Même s'il faut se méfier de l'adjectif «*nova*» qui, dans les visites et dans les comptes de la Bourgeoisie, resta accolé à cette maison jusqu'en 1731, il s'agit d'un nouvel édifice et, selon toute vraisemblance, de cette maison des corporations, appelée auberge à partir de 1699, dont le projet avait été décidé en 1679. L'ensemble des bâtiments comprenait, au début du XVIII^e siècle, auberge, cours, granges et étables¹³. C'est en 1732 que l'auberge apparaît pour la première fois dans les registres des visites des maisons sous le nom d'auberge du Lion d'Or. André Donnet s'est demandé si c'était en raison de la présence toute proche de la fontaine du Lion qu'elle avait reçu cette appellation¹⁴. Elle fut estimée en 1798, lors de la vaste enquête destinée à évaluer l'ensemble des biens de la Bourgeoisie à l'approche de la menace d'invasion française, à la coquette somme de 13000 écus¹⁵. Elle était dirigée, dans les années précédant la révolution valaisanne, par Jean Joseph Bruttin, originaire de Nax, qui devint bourgeois de Sion le 24 mars 1791¹⁶.

Quant à l'auberge de la Croix Blanche, établie rue de Conthey (n° 12) dans le quartier de Pratifori, à moins d'une centaine de mètres seulement de la précédente, elle portait ce nom, selon les registres des visites des maisons, depuis novembre 1704, mais une auberge tenue par la famille Greyloz se trouvait déjà dans cet édifice dans la seconde moitié du XVII^e siècle¹⁷. Elle eut pour tenancier, de 1786 à 1793, Etienne Joseph Bastian, originaire de Liddes et apparenté à la famille Morand. Les héritiers de Joseph Morand, aubergiste à Martigny, la vendirent, le 17 septembre 1793, pour 3000 écus à Antoine Beeger¹⁸, un ancien boucher, d'une famille originaire de Souabe, mais installée depuis longtemps à Sierre où il était né. Notre homme n'avait à Sion, en 1793, que le statut de toléré; il devint habitant perpétuel deux ans plus tard et bourgeois seulement en 1816¹⁹. On peut se demander

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ DUBUIS, François Olivier et LUGON, Antoine, *op. cit.*, p. 304.

¹² *Idem*, p. 223.

¹³ Dans les comptes de la Bourgeoisie de 1711, mention est faite de la location de l'auberge au profit de la Bourgeoisie, avec une description succincte: «*Folgendt die Verlehnung der gebeiven undt andren: dass neiwe wirdthaus sambt den Plätzen, scheir und Stall*». ABS 230/40, fol. 85 v°.

¹⁴ DONNET, André, «La fontaine du Lion sur le Grand-Pont, à Sion», in *Vallesia*, t. 16, 1961, p. 258.

¹⁵ FAYARD DUCHÊNE, Janine, *op. cit.*, p. 51.

¹⁶ *Idem*, p. 367.

¹⁷ Dans les visites sont cités: Hippolyte Greyloz en 1651, Paul Greyloz et ses soeurs en mai 1704. DUBUIS, François Olivier et LUGON, Antoine, *op. cit.*, p. 293.

¹⁸ FAYARD DUCHÊNE, Janine, *op. cit.*, p. 305.

¹⁹ *Idem*, p. 438.

s'il ne dut pas cet honneur insigne en partie à la qualité de sa cuisine, car les bourgeois de Sion ne tarissaient pas d'éloges sur la qualité des banquets qu'ils lui faisaient organiser²⁰.

Il est difficile de se prononcer sur le confort respectif de ces deux auberges, on peut seulement dire que le Lion d'Or était plus vaste que la Croix Blanche. Cette déduction est tirée du prix respectif de chaque édifice et de la grandeur de leur emplacement sur les plans de la ville, mais aussi de l'évaluation du nombre d'hôtes. D'après nos calculs, nous obtenons, à propos du Lion d'Or, un total de 1009 nuitées²¹ pour 181 nuits d'occupation, soit une moyenne de 5,57 nuitées par nuit, alors que la Croix Blanche n'en totalise que 833 pour 183 nuits, soit seulement 4,55 nuitées de moyenne.

Nous n'essaierons pas de déterminer quelle fut la capacité maximale de ces deux établissements, car c'était une notion inconnue de l'époque. L'accueil était fonction de la demande avant d'être conditionné par la capacité d'hébergement. Il était éloigné de la pensée du XVIII^e siècle qu'une auberge ne pût abriter qu'un nombre donné de clients. L'hôtelier ajoutait ou retranchait un lit ou une paillasse, selon les besoins. En cas de nécessité, il entassait ses hôtes dans la même pièce, voire dans le même lit, quand ce n'était pas dans la grange, pour les cochers par exemple. N'oublions pas, par ailleurs, qu'il accueillait les clients avec leurs montures, leurs voitures et leurs chargements. Dans nos deux cabarets-auberges, des pièces capables d'offrir d'excellentes conditions de logement aux grands de ce monde (tels le duc de Brissac, l'ambassadeur d'Espagne, l'un des princes d'Empire en la personne du duc de Wurtemberg, ou le grand bailli Sigristen, rencontrés entre 1790 et 1794), côtoyaient des endroits où s'entassaient les voyageurs se contentant d'une maigre paillasse. En fait, il s'agissait de véritables caravansérails à la capacité extensible, dans la tradition orientale.

Le rédacteur a recopié, avec plus ou moins de soin, les fiches qui lui parvenaient de chacune des deux auberges sous la forme de petites feuilles volantes, dont on possède trois exemplaires encartés dans le volume. Dans le meilleur des cas, il indiquait les nom et prénom du client, son lieu d'origine, d'où il venait et où il allait. Donnons un exemple: «*Jean Francois Pfilip, pretre curé françois du diocèse de Belley, venant de Martignie pour des affaires à Sion*»²². Est-il nécessaire de préciser que la graphie des noms est des plus fantaisistes, en particulier celle des noms étrangers - notamment anglais - et qu'il est parfois bien malaisé de déterminer les lieux d'origine. Lorsqu'il s'agissait d'un groupe ayant la même origine géographique et le même métier, notre rédacteur ne prenait pas toujours la peine d'indiquer le nom de chacun des individus le composant, se contentant d'en préciser le nombre de la manière suivante: «*Piere Cordé marchand piemontais avec trois compagnion*». Autre exemple: «*Le sieur Borat du canton d'Ury allant a Lion avec*

²⁰ *Idem*, p. 28.

²¹ Nous avons pris le parti, pour l'ensemble de nos statistiques, de compter les fiches de clients et non les nuitées, car notre document n'est pas parfaitement clair en ce qui concerne la durée du séjour de chaque individu. Les 1363 fiches recensées correspondraient à un total de 1842 nuitées. Précisons encore que 27 personnes vinrent deux fois, entre 1790 et 1794, dans l'une des auberges de Sion, trois, trois fois, et un, quatre fois.

²² Archives de Courten, L 43, fol. 29.

7 autres compagnon»²³. C'est ainsi que dans 13,50% des cas nous ignorons totalement le nom de la personne. Par contre, notre auteur, à la suite des hôteliers soumis à la pression des autorités de la Bourgeoisie, semble avoir attaché beaucoup plus d'importance aux pays d'origine qu'aux patronymes. Les lieux d'origine ou la nationalité sont mentionnés dans plus de 90% des cas.

2. L'origine des clients

L'ensemble de la masse documentaire que l'on peut tirer de ce «livré» porte sur 1363 fiches de clients²⁴ pour nos deux auberges.

Si l'on considère leurs lieux d'origine, sur lesquels nous sommes renseignés avec précision pour 1230 d'entre eux (soit 90,25% des cas), nous obtenons les résultats suivants:

Clients valaisans: 253, soit 20,57%

Clients suisses: 320, soit 26,02%

Clients étrangers: 657, soit 53,41%

Il convient toutefois de faire une remarque d'importance avant de tirer des conclusions de ces chiffres. Il y a une évolution très nette entre, d'une part, les années 1790-1791 et, d'autre part, les années 1793-1794, comme le révèle le tableau suivant:

Origine des clients	1790-1791	1793-1794
Valais	225 personnes soit 43,27%	28 personnes soit 3,94%
Suisse	114 personnes soit 21,92%	206 personnes soit 29,02%
Etranger	181 personnes soit 34,81%	476 personnes soit 67,04%

S'il y a peu de différence en ce qui concerne les hôtes suisses, il n'en est pas de même en ce qui concerne les Valaisans et les étrangers. Les Valaisans paraissent avoir disparu presque complètement des deux auberges en 1793 et 1794, alors qu'ils représentaient près de la moitié des clients en 1790 et 1791. Un tel phénomène exige une explication. Incontestablement, les étrangers furent plus nombreux à partir de 1793. C'est l'époque où la Terreur sévit à Paris, entraînant de fortes vagues d'émigration, en particulier celles des prêtres réfractaires chassés de France et de Savoie pour leur refus d'accepter la constitution civile du clergé. On serait tenté de dire que, réglant leur séjour avec les bonnes pièces de monnaie qu'ils avaient pris la peine d'emporter dans leur fuite, ils pouvaient faire prime sur le marché et être préférés à certains clients valaisans. Mais pour confirmer cette hypothèse, il faudrait constater, pour nos deux auberges, un nombre de clients plus

²³ *Idem*, fol. 4 et 6.

²⁴ 787 pour le Lion d'Or et 576 pour la Croix Blanche.

élevé en 1793-1794 qu'en 1790-1791. Or c'est justement le contraire qui se produit, comme on peut le remarquer d'après la moyenne²⁵ des nouveaux clients par nuit:

	Années	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Moyenne
Lion d'Or	1790-1791	368	82	4,48
	1793-1794	419	153	2,73
Croix Blanche	1790-1791	212	85	2,49
	1793-1794	364	166	2,19

C'est ainsi que l'occupation des deux auberges apparaît moins importante pendant les années 1793-1794 que pendant la période précédente, et cela est surtout patent pour l'auberge du Lion d'Or. Cette baisse de la fréquentation des auberges séduinoises est d'autant plus étonnante qu'il fallut loger des étrangers chez l'habitant, en juin 1794 par exemple, comme nous le révèle une note intitulée «*Livre des Etrangés qui sont logés che les particulier*», qui fait suite à la transcription des fiches d'hôtels. Avec la permission du bourgmestre, l'apothicaire Antoine Felliser hébergea, le 5 juin, un Italien «*marchand de galanterie*» accompagné de sa femme, et le 24 juin, un Savoyard, originaire du Faucigny, qui avait reçu de la Bourgeoisie la permission de travailler à Sion pendant trois semaines, ainsi qu'une Parisienne, Madame Amélie Soleil, émigrée venue de Turin avec sa jeune enfant pour aller aux bains de Loèche. Dès le 26, cette dernière trouva une place à l'auberge de la Croix Blanche.

Ainsi les Valaisans ne semblent pas avoir été chassés des auberges par les étrangers dont la Bourgeoisie avait été conduite, sous l'emprise de la nécessité, à autoriser le logement chez l'habitant, en attendant qu'ils pussent trouver une place à l'auberge. Il faut donc chercher une autre explication à l'absence des Valaisans constatée dans notre liste pour les années 1793-1794. Avant de formuler une hypothèse, faisons une remarque: il convient, en effet, de préciser que les rares Valaisans rencontrés dans les deux auberges ces deux années-là, étaient, soit des militaires (de jeunes recrues en général, voire des soldats démobilisés²⁶), soit souvent des citoyens du Bas-Valais. Citons, en 1793, deux habitants de Vionnaz, dont le curé, un chanoine de Saint-Maurice, l'année suivante, Jean Roduit de Bagnes, un maréchal-ferrant du même endroit, les diacres André Nicolas et Basile Balleys de Bourg-Saint-Pierre, Madame de Quartéry de Saint-Maurice. En dehors de ces ressortissants du pays sujet des sept dizains, on repère quelques citoyens du Haut-Valais: par exemple, la veuve du lieutenant de Conches Jost, un certain Gaspard Schmitt de Brigue, un cabaretier «*sur la Gemmi*», le sergent Friant, de Gampel,

²⁵ Il est évident que la moyenne d'occupation des auberges est inférieure à la réalité, puisque nous ne comptons pas les nuitées, mais les fiches de clients, mais l'un ou l'autre mode de calcul peut servir à notre démonstration.

²⁶ Tels ces trois soldats du régiment de Courten au service du Piémont, faits prisonniers de guerre, qui revenaient au pays.

avec trois recrues valaisannes, sans oublier «*Lhonet Antoine chalan valaisant venant de Lusanne allant a Millan*»²⁷. Plus aucune trace de gens venant du Val d'Hérens, ni du val d'Anniviers, aucun ressortissant du district de Sion. Tout se passe comme si les aubergistes avaient obtenu la permission de ne plus «ficher» les gens du district ou des environs proches, parce que c'étaient les clients étrangers qui devaient avant tout retenir leur attention, en cette période troublée. Il n'est pas exclu non plus que les deux explications que nous avons avancées se soient conjuguées. Les gens habitant dans les environs immédiats de Sion, ayant eu vent de l'affluence record que connaissaient alors les auberges de la capitale, purent chercher à partir de 1793 - davantage qu'auparavant -, à se faire héberger par des parents, ce qui aurait diminué d'autant les nuitées valaisannes que les autorités auraient alors négligé de faire recenser. Pour un aubergiste, il était, en effet, très aisé de reconnaître au patois et à l'accent un habitant de Vex ou de Nendaz. Point n'était la peine de consigner leurs noms pour un éventuel contrôle. Seuls les étrangers au pays, très nombreux en cette époque de crise politique en France voisine, valaient la peine d'être surveillés. Il s'agit là d'une hypothèse, dans l'attente de retrouver une éventuelle trace de ces prises de position des autorités dans les registres de la Bourgeoisie.

En 1790-1791, nous l'avons vu, les clients valaisans avaient atteint le chiffre élevé de 225, 166 pour un peu plus de trois mois de l'année 1791 et 59 pour le mois d'octobre 1790. Dix-huit d'entre eux étaient dits «Valaisans», sans autre précision. Dans les 207 autres cas où le lieu d'origine était indiqué précisément, on constate que tous les dizains du Haut-Valais et du pays sujet étaient représentés. Arrivaient en tête les deux dizains de Martigny, avec 35 clients, et de Viège (avec 34), puis venaient les dizains de Saint-Maurice (33), Monthey (22), Loèche et Sierre (17 chacun), Entremont (16) et Hérens (10). Peu d'hôtes étaient originaires de l'un des dizains les plus isolés par rapport aux grands axes économiques trans-alpins de l'époque, le dizain de Conches (8), ou des régions les plus proches de la capitale, en particulier du dizain de Conthey (5, dont un de Saint-Pierre-de-Clages, un de Nendaz, un de Chamoson et deux d'Ardon), ou *a fortiori* du dizain de Sion (4, dont un de Veysonnaz et un de Savièse). Plus de la moitié des clients étaient bas-valaisans, ce qui s'explique par la distance relativement grande, pour un homme à pied, séparant Sion de Saint-Maurice ou de Monthey, mais aussi et surtout par les voyages que devaient faire les administrateurs haut-valaisans du pays sujet, ainsi que par la nécessité, pour les grandes familles bas-valaisannes, d'entretenir des relations suivies avec le Haut-Valais, en particulier avec la capitale, pour y défendre leurs intérêts. Notons les quatre voyages du banneret Dallèves, les deux voyages du capitaine Voluz, du grand châtelain Jacques François de Quartéry et de l'avocat Delasoie, ainsi que celui du capitaine Edouard Devantéry.

La répartition des ressortissants suisses est à peu près identique entre les années 1790-1791 et 1793-1794, nous l'avons vu. L'ensemble atteignait 320 personnes. Dans neuf cas, le rédacteur de notre liste se contenta d'indiquer seulement l'origine suisse, sans autre précision. Dans les 311 autres, nous connaissons le canton d'origine.

²⁷ Archives de Courten, L 43, fol. 25. Selon toute vraisemblance, "chaland" veut dire ici camarade, compagnon. Notre homme accompagnait, en effet, un Milanais, qui venait de Lausanne.

Cantons	Nombre de personnes	%
Vaud	95	30,55%
Genève	48	15,43%
Berne	46	14,79%
Fribourg	25	8,04%
Uri	19	6,11%
Tessin	18	5,79%
Lucerne	15	4,82%
Neuchâtel	8	2,57%
Unterwald	8	2,57%
Soleure	7	2,25%
Bâle	6	1,93%
Grisons	5	1,61%
Schwyz	4	1,29%
Zurich	4	1,29%
Schaffhouse	1	0,32%
Thurgovie	1	0,32%
Zoug	1	0,32%

La suprématie des cantons protestants (Vaud, Genève et Berne) ne doit pas étonner, alors même que nous savons qu'aucun ressortissant de ces trois cantons ne vint s'installer à Sion. Ils figuraient alors parmi les plus riches de Suisse. La population des personnes ayant assez d'argent pour descendre dans une auberge n'avait, en général, que très peu de rapport avec celle qui émigrerait. On relève parmi les représentants bernois, genevois ou vaudois d'authentiques «touristes», qualifiés alors simplement de «voyageurs», catégorie qui apparaît nettement dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, grâce aux progrès du réseau routier en Europe occidentale et sur le plateau suisse, et que l'on retrouve au sein des ressortissants étrangers.

Au nombre global de 657, ces derniers se répartissaient de la manière suivante:

Pays	Nombre de personnes	%
Italie	276	42,01%
France	165	25,11%
Royaume de Savoie	114	17,35%
Allemagne	49	7,46%
Angleterre	21	3,20%
Autriche	13	1,98%
Espagne	8	1,22%
Hollande	4	0,61%
Pays-Bas	2	0,46%
Bohême	2	0,30%
Paÿs baltes: Livonie	2	0,30%

Si les Italiens venaient en majorité du val d'Ossola, du val Sesia, de la Valtellina et de Milan, les Français provenaient de toutes les régions de France. Dans la moitié des cas, nous connaissons la province, voire la ville d'origine. La cité de Lyon était particulièrement bien représentée (dix-sept cas), les négociants le disputant aux clercs émigrés. Les Languedociens et les Provençaux (seize cas) étaient en général des laïcs émigrés, les Alsaciens et les Lorrains (onze cas), des négociants et des artisans. Quant aux gens de Franche-Comté et de la région de l'Ain, au nombre de quatorze, pour plus des deux tiers il s'agissait d'ecclésiastiques émigrés. Il en était de même pour les rares ressortissants venant des Ardennes, de Champagne, du Dauphiné, d'Auvergne, du Limousin ou du Poitou.

L'importance des Italiens et des Savoyards s'explique logiquement par la proximité de leurs pays limitrophes du Valais. La même raison jouait d'ailleurs pour les Français. Mais il convient de préciser que, pour ces derniers, à cette raison s'en ajouta une autre. Le contingent français augmenta de façon significative pendant la période 1793-1794 par rapport aux années 1790-91, passant, par rapport à l'ensemble des étrangers, de 19,33% à 27,31%. Les événements de la Terreur, nous l'avons dit, furent directement à l'origine de cet afflux. En outre, au sein des Français, on recense des amateurs de tourisme, activité connue, à cette époque, comme une spécialité anglaise. Nous pouvons, en effet, considérer tous les Anglais séjournant dans les deux auberges sédunoises, hormis leurs domestiques, comme d'authentiques «touristes». Plusieurs émigrés français mirent à profit leur exil pour voyager, tel ce gentilhomme descendu à l'auberge du Lion d'Or en août 1791: «*Mr Montainville né françois demeurant depuis 3 mois a Soleur et voyagant depuis 15 jours dans les montagne de la Suisse, part demain pour Martigni*»²⁸. Rien d'étonnant à ce que le tourisme fût essentiellement l'apanage des deux nations les plus riches d'Europe à cette époque, ainsi que des cantons helvétiques les plus aisés. La présence d'un groupe d'Espagnols relativement nombreux est la conséquence du déplacement de l'ambassadeur d'Espagne, D. José Caamaño, venu en septembre 1794 négocier la levée d'un régiment valaisan pour le service d'Espagne.

3. Qui voyage ?

Afin d'avoir une meilleure «photographie» des clients de nos auberges, examinons leurs professions. Nous ne connaissons celles-ci que dans 47,46% des cas. Si nous avons l'impression que bien des précisions, dans ce domaine, ont été omises, soit par l'aubergiste, soit par notre rédacteur, il ne faut pas oublier l'importance des rentiers, c'est-à-dire de ceux qui tiraient en général l'essentiel de leurs revenus de leurs terres et qui ne portaient aucun titre, parce qu'ils n'occupaient ni charges ni offices administratifs ou judiciaires. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger «*Mr Cieux et Mr Bournard, de Moudon, amateur de l'histoire naturel, allant a St Gottard, venant a Sion pour affaires*»²⁹. Voici l'importance respective des différents secteurs d'activités:

²⁸ *Idem*, fol. 12.

²⁹ *Idem*, fol. 38.

Secteurs d'activités	Nombre	%
Commerce	216	33,38%
Clergé	98	15,15%
Armée	72	11,13%
Administration Charges honorifiques	49	7,57%
Domesticité	41	6,34%
Bâtiment	31	4,79%
Divers	140	21,64%

Plus encore que le nombre, c'est la variété des types de marchands et négociants qui est à signaler. C'était avec le plus grand souci du détail que notre rédacteur avait noté l'objet du commerce de chacun d'eux. Hapax, le «marchand de mousseline», le «marchand d'huile de noisettes», le «marchand de violons», le «marchand de fils», le «marchand de boucles», «le marchand de galanterie³⁰», plus nombreux les «marchands de parasols», les «marchands de parapluies», les «marchands de chocolat», français essentiellement, ou les «marchands de baromètres³¹», italiens surtout, ou bien les «charlatans³²» qui vendaient des drogues sur les places publiques, arrachant à l'occasion quelques dents, avec un luxe de discours et de facéties. Les marchands qui fréquentaient les auberges de Sion vendaient en général des objets qui, sous une forme assez peu volumineuse, avaient une grande valeur: ces marchandises sont, pour nous, très révélatrices des modes, des manières de vivre ou des tendances du progrès, dont témoigne la présence du baromètre.

Si le pourcentage élevé de marchands est tout à fait conforme à ce que l'on s'attend à rencontrer dans des auberges, il n'en est pas de même pour les membres du clergé. Mais, nous l'avons dit, la Terreur est la cause de ce nombre important de

³⁰ Il s'agit d'un marchand proposant de menus objets plus ou moins précieux que l'on pouvait offrir en cadeaux.

³¹ La présence de ces marchands de baromètres pose un problème. Pourtant le terme employé dans notre texte ne peut prêter à confusion. Citons: fol. 6: "Antoine Tonnait, Charle Lassé, André Mas, celui ci marchand barometter, tous les trois italien"; fol. 27: "Cassati, marchand baromettre" (ce marchand se rendait à la foire de Martigny); fol. 37: "Charle Monti, marchand baromettre, de Comme en Itallie venant de Martigni"; fol. 41: "Jean Baptiste Bernasconi et son frère Dominique, marchand de baromettre". Il est difficile de savoir quels types de baromètre ces marchands proposaient à leurs clients. L'instrument, inventé en 1643 par Torricelli, connut rapidement un très grand succès, notamment après la célèbre expériences du Puy-de-Dôme, effectuée par Pascal en 1648. Les baromètres du XVII^e siècle indiquaient essentiellement les changements de temps. Robert Hooke améliora le système, comme il l'expliqua, en 1665, dans la préface de sa *Micrographia*. Le mérite du baromètre de Hooke, "outre la facilité de lecture qu'il présente... est d'avoir constitué le premier type d'instrument à cadran indicateur" (DAUMAS, Maurice, *Les instruments scientifiques aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1953, p. 272). Les baromètres vendus par nos marchands étaient-ils des «baromètres-banjos», inspirés de celui de Hooke, dont la forme circulaire se prêtait à des effets ornementaux, ou bien s'agissait-il de baromètres portables liés aux premières quantifications météorologiques en montagne, d'après le modèle inventé dès 1763 par le suisse Jean André de Luc, qui en fournit un à Horace Bénédicte de Saussure pour son expédition au Mont Blanc en 1787 (ARCHI-NARD, Margarida, "The scientific instruments of Horace Bénédicte de Saussure", in *Studies in the history of scientific instruments*, Londres, 1989, p. 83)? Nous remercions Madame Liliane Hilaire-Pérez pour ces précisions.

³² Témoins les deux italiens: "Jean Antoine de Lorlo, charlatan; Jaque Galo, de Turin, charlatan". Archives de Courten, L 43, fol. 33.

prêtres et religieux: sur les 92 clercs dont nous connaissons l'origine, 75 étaient des émigrés, dont 62 (74,70%) de nationalité française et 13 (15,66%) d'origine savoyarde.

L'essentiel des militaires étaient des Valaisans partant pour le service étranger ou en revenant, ou bien encore des officiers suisses de régiments étrangers en voyage. Quant aux militaires étrangers, il s'agissait souvent de déserteurs, tels nos deux ressortissants de Bohême, ou Charles François Hureville, de Bourg-en-Bresse, «*deserteur de la nation françoise*», sans oublier les officiers français, hostiles à la Révolution, qui s'étaient enrôlés dans l'armée de Condé³³.

Les Italiens dominaient le monde des marchands. Sur les 203 marchands et négociants dont nous connaissons l'origine, 88 étaient italiens, soit 43,35%, 47 suisses, soit 23,15%, 24 savoyards, soit 11,82%, 20 français, soit 9,85%, 14 valaisans, soit 6,89%, 7 autrichiens, soit 3,44% et 3 allemands, soit 1,47%. En outre, les Cisalpins représentaient plus de la moitié des métiers du bâtiment (55,5%), devant les Savoyards, les Suisses, les Allemands et les Français.

Notre catégorie «Administration Charges honorifiques» comprenait surtout des Valaisans (37 sur un total de 49, soit 75,50%), juges, bannerets, grands châtelains, députés se rendant dans la capitale valaisanne pour des raisons administratives, judiciaires ou politiques. Notons le déplacement du grand bailli Jacob Valentin Sigristen venu, en compagnie de sa femme, de sa vallée de Conches loger à l'auberge du Lion d'Or en juillet 1791. Parmi les Suisses, nous relevons des conseillers (Vaud et Soleure), «*Mr Haller secretaire de la chambre de Berne pour sejourner quelque jour a attendre son frère venant d'Itallie*»³⁴, le directeur des péages d'Yverdon et, parmi les étrangers, en dehors d'un ambassadeur d'Espagne, le prince Louis de Wurtemberg, descendu également à l'auberge du Lion d'Or, et deux chevaliers de Malte d'origine française.

La répartition des domestiques était très équilibrée, avec une dominante suisse. Ils accompagnaient leurs maîtres, souvent de riches rentiers helvètes ou des «touristes» étrangers: quatorze sont suisses, neuf valaisans, cinq français, quatre anglais et deux savoyards.

En dehors de ces six secteurs d'activités, régnait la plus grande diversité, allant du paysan au professeur de chimie ou au musicien, en passant par le perruquier ou le cabaretier, de nombreux métiers n'étant représentés que par un seul individu. Le secteur des textiles et de l'habillement se limitait à sept personnes: deux «faiseurs de bas», deux perruquiers, l'un français, l'autre allemand, un chapelier, un «faiseur de boutons» italien, un «toilleur» de Metz, un Alsacien imprimeur d'indienne. Les métiers de l'alimentation étaient très peu nombreux, à part les bouchers, originaires de Berne et de Genève, au nombre de onze et qualifiés ici de «négociants bouchers».

³³ *Idem*, fol. 29.

³⁴ *Idem*, fol. 40.

Les spécificités de chaque pays apparaissent bien marquées, comme le révèle le tableau suivant:

Secteurs d'activités	Italie	France	Savoie	Allemagne
Commerce	61,98%	19,80%	42,86%	11,54%
Clergé	0,70%	61,39%	23,21%	11,54%
Armée	3,52%	4,95%	12,50%	
Administration		1,98%	1,78%	3,85%
Domesticité	0,70%	4,95%	3,57%	
Bâtiment	10,56%	0,99%	7,14%	7,69%
Divers	22,54%	5,94%	8,92%	65,38%

Les Italiens et les Savoyards, clients de nos auberges, étaient avant tout des marchands. Mais le commerce n'était pas la seule spécialité de ces deux nations. Beaucoup de leurs ressortissants pratiquaient les métiers du bâtiment. Mais étant donné que ceux qui s'adonnaient à cette activité étaient souvent les plus pauvres, il est normal de les retrouver en moins grand nombre dans les auberges. Notons toutefois que 10% des Italiens et 7% des Savoyards appartenaient à ce secteur. A souligner, il est vrai, que les vitriers, métier moins fréquent parce qu'il nécessitait une certaine qualification, l'emportaient, chez les Italiens, sur les simples maçons. Les Allemands étaient les champions de la diversité professionnelle, en particulier artisanale. Cordonniers, cordiers, horlogers, perruquiers, ils étaient aussi musiciens.

On retrouve également la même tendance au sein du groupe helvète. Si les marchands l'emportaient (37,6%), les clients pratiquant une activité artisanale (aubergiste, boucher, chapelier, orfèvre, peintre, sculpteur) ou libérale (médecin, chirurgien ou professeur de chimie) arrivaient en seconde position (34,4%), loin devant les domestiques (11,2%), les militaires (6,4%), les ecclésiastiques (3,2%), et, enfin, les gens du bâtiment (2,4%). Relevons encore une fois que les vitriers étaient majoritaires dans ce secteur.

Par contre, le schéma est différent dans le groupe valaisan. Près du tiers des clients originaires du Valais (30,33%) étaient des membres de l'administration et des avocats. Nous avons expliqué plus haut les raisons de cette présence conséquente, ainsi que de celle des militaires (23,77%), qui se retrouvaient à la seconde place. 18,03% pratiquaient des métiers divers: paysan (de Viège ou de Zermatt, par exemple), ouvrier (de Nendaz), voiturier (de Saint-Maurice), cabaretier (de Martigny ou de la Gemmi), maréchal-ferrant (de Bagnes), marguillier (un Graven, de Zermatt, famille spécialisée dans cette profession) ou chirurgien (de Sierre). A noter que l'un de nos paysans était venu résider définitivement à Sion: il s'agit de Jean Joseph Brantschen, qui apparut à l'auberge du Lion d'Or, le 19 août 1791, le jour même où il fut admis en tant que toléré par la Bourgeoisie³⁵. Sans aucun doute, il avait préparé son installation par un voyage antérieur et s'était entendu

³⁵ *Idem*, fol. 15 et ABS 240/81, fol. 293 v°.

avec son employeur, l'évêque de Sion, qui le prit à son service comme fermier³⁶. Parmi nos hôtes valaisans, venaient ensuite les marchands (11,47%), puis, à égalité, les ecclésiastiques - des curés surtout (de Loèche, Stalden, Täsch, Viège, Vionnaz) venus sans doute voir l'évêque et le Chapitre de Sion -, et les domestiques (7,38%); enfin les gens du bâtiment (1,64%).

Plus de 60% des clients masculins se déplaçaient en groupe, par souci de sécurité essentiellement, voire d'économie lorsqu'il s'agissait de louer les services d'un guide, par exemple. C'est ainsi que les déplacements en groupe expliquent la présence importante de certains métiers. Sur les dix-sept potiers recensés, neuf, originaires du val Divedro, dans la région de l'Ossola, se rendant ensemble en France en août 1794, firent étape la même nuit à l'auberge du Lion d'Or. Trois bouchers originaires de Genève allèrent en septembre 1794 de Sierre à Genève et trois autres, natifs du même lieu, entreprirent le voyage en sens inverse, le mois suivant. En octobre 1790, cinq peintres se retrouvèrent ensemble à l'auberge de la Croix Blanche. «*Remon Dini peintre de Millan, Perlent peintre de Suisse*» et trois Tessinois «*Joseph Borani peintre natif de Brisago en Suisse, Charles Brancha peintre de Brisago en Suisse, Joseph Salmoni peintre dudit lieu*»³⁷. Citons enfin les quatre membres de la famille Horenstein, originaires de Souabe, qualifiés de «joueurs de violons», qui séjournèrent deux jours à l'auberge de la Croix Blanche en août 1791 et y revinrent une nuit en juillet 1794³⁸.

Ajoutons, pour terminer la revue des métiers que nous avons rangés dans la catégorie «divers», que le secteur des transports était bien représenté avec dix-sept personnes, seize qualifiées de «voituriers» et une de «postillon». Leur présence soulève l'épineux problème des moyens de locomotion en Valais, en ces dernières années du XVIII^e siècle, thème sur lequel nous allons revenir.

Un certain nombre de fiches donnaient des précisions sur l'itinéraire des hôtes de nos auberges et leurs motivations. Elles nous apprennent, par exemple, que quelques officiers suisses vinrent faire du tourisme en Valais: témoins ces trois officiers bernois, accompagnés de deux domestiques, qui «*faisant un voyage dans les Alpes pour leur bon plaisir passent par St Maurice et comptent de sortir par la Gemmi*»³⁹. Plusieurs voyageurs, arrivés par la vallée du Rhône, repartaient vers la Suisse centrale ou l'Allemagne par ce célèbre col. Il convient de s'arrêter un instant sur ce chemin praticable à pied, à cheval ou à mulet, qui, parce qu'il était très fréquenté, est révélateur de l'état moyen des routes en Valais à cette époque.

Depuis le Moyen-Age, les gens venant du centre et du nord de la Suisse, voire de l'Empire, utilisaient fréquemment le passage de la Gemmi pour se rendre aux bains de Loèche. Le Bâlois Andreas Ryff en fit une description lors de son voyage de mai 1591⁴⁰. Le chemin comportait alors un pont que l'on pouvait couper en cas d'hostilités entre les Valaisans et les Bernois. Mario Possa, dans son histoire du

³⁶ FAYARD DUCHÊNE, Janine, *op. cit.*, p. 387.

³⁷ Archives de Courten, L 43, fol. 6.

³⁸ *Idem*, fol. 12 et 33.

³⁹ *Idem*, fol. 30.

⁴⁰ LAUSBERG, Winfried, *Die Gemmi. Geschichte eines Alpenüberganges*, Hamburg, 1975, pp. 33-35.

protestantisme en Valais, a bien montré l'importance, dans le développement de la nouvelle foi, de toute la série de cols qui reliaient le Valais au canton de Berne, du Grimsel au Sanetsch⁴¹, parmi lesquels la Gemmi occupait une place de choix, ainsi que le rôle des bains de Brigue et de Loèche. Il insiste particulièrement sur la fréquentation importante par les Bernois des sources thermales de Loèche: «*Besonders stark scheint Leukerbad von Bernern besucht worden zu sein*»⁴². Il ne faut donc pas s'étonner que la cité de Loèche ait été le centre de la nouvelle foi en Valais. Au XVIII^e siècle, les tensions ayant disparu entre Berne et le Valais, et les curistes se faisant encore plus nombreux qu'au siècle précédent, grâce à l'amélioration du réseau routier en Europe et à l'augmentation du niveau de vie qui permit aux plus riches de se préoccuper davantage de leur santé, deux bourgeois de Loèche, Etienne Matter et François Joseph Balet, à la fois marchands et hôteliers, dans l'intérêt bien compris de tous, décidèrent en 1739⁴³ d'établir un nouveau chemin, qui, pour être plus praticable que l'ancien, n'en impressionna pas moins beaucoup Marc Antoine Bourrit, le chantre des Alpes: «*Représentez-vous l'escalier d'une vieille tour, tournant sur lui-même, et mis à découvert par la chute du mur de la face, de manière que trente personnes, qu'on supposerait monter à la file, se voient les unes au-dessus des autres comme sur des balcons: on voit ainsi avec des lunettes, depuis les bains, les voyageurs monter et descendre cette rampe, qui a près de neuf cents pieds de hauteur. C'est à force de poudre qu'on est venu à bout de tracer cette route: toutes celles des Alpes sont dans des gorges, celle-ci seule est, non seulement taillée dans le roc, mais même dans une de ses saillies, et elle a été si bien calculée et exécutée que les mulets et les chevaux y montent et descendent*»⁴⁴. En fait, si les curistes empruntaient souvent ce rude chemin, c'était parce qu'il avait l'avantage, pour des gens se déplaçant à pied, d'être court. Avant d'essayer de voir de quelle manière les clients de nos auberges étaient parvenus à Sion, disons quelques mots de la durée de leur séjour.

4. «A pied, à cheval ou en voiture»?

Dans 85,40% des cas, les clients ne passaient qu'une nuit dans les auberges sédunoises. Bien sûr, ce pourcentage peut être un peu trop élevé, car notre rédacteur a pu oublier de réinscrire les noms de ceux qui passaient une seconde nuit dans l'établissement. Il n'en demeure pas moins vrai que très peu restaient plus d'une nuit, 5,65% seulement passant entre 3 et 10 nuits et 0,44% allant jusqu'à quinze. Rien à voir avec le phénomène que nous avons constaté dans les hôtels madrilènes et que l'on retrouverait sans doute dans les auberges de certaines grandes villes suisses. A Sion, sauf à de très rares exceptions, les auberges ne servaient pas à héberger la main d'oeuvre de passage dont toute ville avait plus ou moins momen-

⁴¹ POSSA, Mario, "Die Reformation im Wallis bis zum Tode Bischof Johannes Jordans, 1565", in *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 1940, t. 9, p. 31.

⁴² *Idem*, p. 193.

⁴³ LAUSBERG, Winfried, *op. cit.*, pp. 44-45.

⁴⁴ BOURRIT, Marc Antoine, *Nouvelle description des glaciers, vallées de glace et glaciers qui forment la grande chaîne des Alpes, de Savoie, de Suisse et d'Italie*. Introduction par Yves Ballu. Réimpression de l'édition de Genève 1787. Genève, 1981, t. II, pp. 130-131.

tanément besoin. Même un travailleur temporaire devait avoir reçu l'aval de la Bourgeoisie pour rester dans la cité. Fort de cette permission, il pouvait alors trouver un gîte chez l'habitant, devenant un *Suppenmann* chez une veuve qui cherchait à arrondir ses faibles revenus en offrant la soupe et une maigre paille à ces artisans et compagnons occasionnels. Nous n'avons rencontré qu'un seul cas de logement d'un ouvrier à l'auberge, celui de «*Jean, tanneur compagnon che Valleran*», l'un des deux maîtres tanneurs de Sion⁴⁵.

Les autorités bourgeoises furent compatissantes envers les émigrés français et les laissèrent souvent séjourner plus d'une nuit dans les auberges, comme le montre le cas d'un ouvrier cherchant du travail qui resta deux nuits à l'auberge du Lion d'Or: «*Francois Busson, France, ouvrier venant de Tourtemagne veut travailler en ville si trouve l'ouvrage*»⁴⁶. Quant aux prêtres réfractaires, ils eurent la possibilité de séjourner encore plus longtemps, en attendant de trouver un gîte chez l'habitant, comme l'indiquait notre rédacteur, en date de la nuit du 10 au 11 mai 1793 dans son «*Etat de Francois qui logent quelques temps a la Croix blanche*». Quatre des six prêtres cités finirent par s'installer à Sion pendant plusieurs mois. Il s'agit d'Antoine Gauthier, curé de la paroisse de Serrières en Saône-et-Loire, de Claude Bruno Vallayer, du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme⁴⁷, du curé Antoine Subranges, de Saint-Pardoux-le-Neuf en Corrèze, dans le diocèse de Limoges, qui était à Saint-Maurice depuis octobre 1792⁴⁸, et du curé Outrequin, «*du Boucet*»⁴⁹. A part ces quatre clercs qui trouvèrent refuge quelque temps à Sion, tous les autres répertoriés dans ces «fiches» d'hôtels ne firent que passer par la capitale valaisanne, escale sur le chemin de l'Italie, ou n'y vinrent que quelques jours «pour affaires» de leur refuge de Saint-Maurice, où les émigrés français et savoyards avaient été recueillis en grand nombre.

La plupart des ecclésiastiques chassés par la Révolution vinrent en Valais à pied, se contentant de louer des montures dans les endroits difficiles, les cols par exemple, où des guides étaient nécessaires⁵⁰. Le voyage à pied était plus discret qu'un voyage en voiture - même si certains en utilisèrent une au départ de France pour fuir plus vite le danger -, et surtout plus économique. Ne sachant combien de temps ils allaient rester en exil, il leur fallait économiser leur pécule. Qu'en était-il des autres clients de nos auberges?

L'immense majorité voyageaient à pied, qu'ils fussent valaisans, suisses ou étrangers. N'oublions pas que c'est à pied que l'un des «touristes» les plus célèbres de l'époque, Goethe, vint aux bains de Loèche, en passant par la Gemmi⁵¹. Les

⁴⁵ Archives de Courten, L 43, fol. 18.

⁴⁶ *Idem*, fol. 45.

⁴⁷ *Idem*, fol. 22. Voir aussi FAYARD DUCHÊNE, Janine, *op. cit.*, pp. 332 n. et 333 n.

⁴⁸ ABBET, Alexis, *Les prêtres français émigrés à Saint-Maurice en Valais pendant la Grande Révolution*, Fribourg, 1896, p. 12. Subranges y est dit, à tort, originaire de Saint-Ardon-le-Neuf, car ce village n'existe pas dans le diocèse de Limoges.

⁴⁹ Il est difficile d'identifier avec exactitude le "Boucet". Il s'agit peut-être du village du Boucé, dans l'Orne. Ce curé ne figure pas dans la liste "nominative" des prêtres réfractaires installés à Sion que nous avons dressée, parce que son lieu d'origine est incertain.

⁵⁰ Voir l'itinéraire mouvementé d'un chanoine lyonnais parti de Lyon au lendemain des émeutes de septembre 1792, qui passa par le col de Coux enneigé. REICHENBACH, Pierre, «Précis de mon voyage de Lyon à Chambéry en Savoie et de Chambéry à Saint-Maurice en Bas-Valais», in *Annales Valaisannes*, 1992, pp. 17-30.

⁵¹ LAUSBERG, Winfried, *op. cit.*, p. 146.

négociants avaient souvent des mulets pour porter leurs marchandises, bêtes de somme valant davantage qu'un cheval, qu'ils pouvaient aussi à l'occasion utiliser comme montures. D'autres clients de nos auberges étaient à cheval. C'est vraisemblablement le cas des riches militaires bernois, accompagnés de leurs domestiques, venus en Valais en «touristes».

Qu'en était-il de ceux qui voyageaient en voiture? Il semble qu'ils aient été une infime minorité. Il n'existait pas encore à l'époque de service régulier de diligence en Valais. Il ne faut pas oublier que la grande époque des diligences suisses ne se situe pas avant 1800, mais bien après, autour de 1830⁵². Précisons que l'instauration d'un tel service n'était qu'en partie liée au service postal, car elle dépendait avant tout de l'existence de routes carrossables correctement entretenues.

Le service postal en Valais était dans une grande mesure contrôlé par la famille patricienne bernoise des Fischer⁵³. Bêat Fischer, après avoir réorganisé, en 1675, les postes de son canton, était devenu concessionnaire du privilège des postes dans les cantons de Soleure, de Fribourg et de Neuchâtel⁵⁴. Le 15 décembre 1698 furent signées par le grand bailli Jean Etienne de Platea, au nom de la Diète valaisanne, les lettres permettant aux Fischer d'établir un courrier de Genève à Milan⁵⁵ en passant par le Simplon, autorisation qui devait leur être renouvelée en 1713, 1728, 1742, 1757, 1772 et 1788⁵⁶. C'est ainsi que cette famille put installer des bureaux de postes, pour centraliser le courrier et assurer les relais, à Saint-Maurice, Sion et Brigue⁵⁷. Mais l'activité des Fischer ne s'intéressait en Valais qu'au transport des lettres. En ce qui concerne le transport des voyageurs, rien ne fut mis sur pied avant l'extrême fin du siècle. «*Le service de diligences entre Lausanne et Saint-Maurice fut inauguré en 1796. Ce fut la dernière nouveauté que créèrent les Fischer avant l'invasion de l'ancienne Confédération*»⁵⁸. Quant à l'axe Genève-Milan, il fallut que s'achevât la construction de la route du Simplon, audacieuse entreprise mise en oeuvre par Bonaparte dès les années 1800-1801, pour qu'un trafic de voyageurs pût emprunter le col. Cet itinéraire devint «*la*

⁵² «*Avant cette date elles restèrent longtemps pour les entreprises postales un rejeton ingrat, cause de soucis et peu productif. Jusqu'aux années 1790, les courses étaient mal coordonnées, notamment entre les services des Fischer déjà bien développés, et le reste de la Suisse*». WYSS, Arthur, *La poste en Suisse: 2000 ans d'histoire*, Lausanne, 1987, p. 112.

⁵³ Le chanoine de Rivaz n'était pas tendre avec ses contemporains au sujet du service postal: «*MM Fischer, de Berne, avaient en Valais la poste aux lettres depuis plus d'un siècle, sur laquelle on prétend qu'ils ont gagné plus de cent mille écus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils faisaient sur cette poste de gros profits dont ils faisaient une très petite part à notre Etat. C'était la faute de nos antécédents qui ne sachant aucun calcul n'osaient se livrer à aucune spéculation de commerce*.» RIVAZ, Anne Joseph de, *Mémoires historiques sur le Valais (1798-1834)*, publiés par André Donnet, Lausanne, 1961, t. II, p. 162.

⁵⁴ HENRIOUD, Marc, *Les anciennes postes valaisannes et les communications internationales par le Simplon et le Grand Saint-Bernard (1616-1848)*, Lausanne, 1905, p. 8.

⁵⁵ «*Notes sur l'histoire postale du Valais. Raconter la poste, c'est écrire l'histoire de son pays*», in *Rhône Philatélie*, n° 45, septembre 1989, p. 17.

⁵⁶ HENRIOUD, Marc, *op. cit.*, p. 11.

⁵⁷ KLOETI, Thomas, *Die Post: Ein "Geschäft" - für wen? Geschichte des bernischen Postwesens von 1648-1798 und Johann Friedrich von Ryhiners "Bericht über das Postwesen in Helvetien, 1793"*, Berne, 1990, p. 295.

⁵⁸ «*Notes sur l'histoire postale du Valais*», *op. cit.*, in *Rhône Philatélie*, n° 45, septembre 1989, p. 21.

première route d'altitude alpestre ouverte au trafic des voitures»⁵⁹. A partir de 1805, une voiture desservit aller et retour le trajet Lausanne - Milan. Mais ce n'est que le 10 août 1808 que naquit une compagnie de diligences valaisanne, la «Compagnie des Postes et Diligences», société composée de quatre citoyens valaisans, Charles Emmanuel de Rivaz, Jacques de Quartéry, Emmanuel de Riedmatten et le capitaine Adrien Zimmermann⁶⁰.

Dans les années 1790-1794, en l'absence de service régulier de transport, les personnes assez riches pour voyager en voiture utilisaient les services de ceux que les textes de l'époque appellent des «voituriers». Il vaudrait mieux se servir à leur endroit du terme, employé principalement dans le Midi de la France et l'Italie, de «voiturin», mot désignant le personnage qui louait à des voyageurs des voitures attelées et qui les conduisait, se chargeant souvent, de surcroît, du logement et de la nourriture de leurs passagers. Le recours aux voiturins se faisait surtout sur les trajets Lausanne-Sion ou Genève-Sion, car les routes y étaient bonnes, tout au moins jusqu'à Saint-Maurice. Il est significatif que la plupart des voiturins recensés dans nos deux auberges étaient d'origine fribourgeoise, genevoise ou plus fréquemment vaudoise. Ils semblaient s'être fait une spécialité de conduire les curistes aux bains de Loèche. A Sion, les voyageurs pouvaient trouver voiturins et voitures, comme le fit remarquer, en 1785, l'Anglais William Coxe dans son *Voyage en Suisse*: «A Sion, nous quittâmes nos chevaux et congédiâmes nos guides, qui nous avaient accompagnés depuis Altdorf et nous procurâmes un carrosse, article de luxe, dont nous avons depuis longtemps perdu l'habitude»⁶¹. Les activités de transport étaient dirigées à Sion par l'un des bourgeois de la ville, Antoine Romain Joris, que les textes de l'époque qualifiaient de «*magister aurigarum*», entrepreneur de transport⁶².

Extrêmement rares étaient les personnes voyageant avec leurs propres voitures et leurs cochers, comme le Genevois Tessier⁶³, ou les deux bourgeoises de Moudon⁶⁴: «*Ester Roberti de Moudon venant dudit lieu allant au bain, Charlotte Bovay de Moudon allant au bain, Philip Creaturoz leur coché*». Elles se rendaient à Loèche-les-Bains.

5. Le tourisme thermal.

Les renseignements concernant la destination n'étaient présents que dans 52,13% des cas. Là encore, il y avait une différence entre les années 1790-1791, d'une part, et les années 1793-1794, de l'autre. Dans la mesure où les Valaisans étaient très nombreux dans les auberges en 1790 et 1791, le rédacteur ne semble

⁵⁹ WYSS, Arthur, *op. cit.*, p. 188.

⁶⁰ *Ibidem*. Voir aussi RIVAZ, Anne Joseph de, *op. cit.*, t. II, p. 163. La route du Simplon eut tant de succès que, quelques années seulement après son ouverture aux diligences, parut à Paris, en 1811, un ouvrage intitulé *Voyage pittoresque de Genève à Milan par le Simplon*, qui comprenait trente-cinq aquatintes coloriées, exécutées par les graveurs Gabriel Lory, père et fils. Cet ouvrage fut au coeur d'une exposition du Musée des PTT, à Berne, à la fin de l'été 1994. Voir le catalogue de l'exposition.

⁶¹ COXE, William, *Voyage en Suisse*, Paris, 1790, p. 414.

⁶² FAYARD DUCHÈNE, Janine, *op. cit.*, p. 411.

⁶³ Archives de Courten L 43, fol. 9.

⁶⁴ *Idem*, fol. 32.

pas avoir jugé utile, lorsqu'ils se rendaient dans la capitale valaisanne, de le préciser à chaque fois. Il prit seulement la peine de relever quelques destinations insolites, comme celle de ces trois demoiselles de Chamonix «allant en dévotion»⁶⁵; sans doute partaient-elles vers quelque pèlerinage. Il n'en était plus de même à partir de l'année 1793; l'indication du lieu de destination était alors présente dans 63% des cas. Les directions se répartissaient de la manière suivante: la Suisse (27,44%), le Valais - en dehors de la capitale - (25,60%), l'Italie (23,78%), Sion (14,23%), la France (4,88%), la Savoie (2,03), enfin, les autres pays - Allemagne, Angleterre et Malte - (2,04%).

La Savoie et la France étaient des pays vers lesquels il ne faisait pas bon diriger ses pas en cette période de révolution. Par contre, l'Italie recueillait tous les ecclésiastiques français et savoyards qui n'avaient pu trouver refuge, ni dans les cantons catholiques de l'ouest de la Suisse, ni en Valais. Précisons, d'autre part, que quelques prêtres réfractaires réfugiés à Saint-Maurice depuis octobre 1792 quittèrent, en 1794, la cité d'Agaune. Était-ce pour laisser la place à d'autres ou pour mettre davantage de distance entre eux et la Révolution? Toutes ces raisons expliquent le chiffre élevé des clients de nos auberges «allant en Italie». Citons, par exemple, Jacques André, prêtre de Bourges, venant de Fribourg en juin 1794, puis, en octobre de la même année, Louis François Tardy, chanoine et archidiacre du Chapitre de Saint-Gilles-du-Gard, et Guillaume Marbot, curé originaire du diocèse de Cahors, qui avaient séjourné deux années complètes à Saint-Maurice⁶⁶, ou encore, deux mois plus tôt, en août 1794, deux religieuses du Puy-en-Velay, en compagnie d'un de leurs compatriotes réfugiés à Saint-Maurice, qui les escortait jusqu'au pied du Simplon: «deux religieuse augustine du diocèse du puis allant en Italie. Mr Turdi curé de Rivaz, diocese de Lion, demeurant a St Maurice allant accompagnier les religieuse jusqu'a Glise»⁶⁷. Les prêtres réfractaires français hébergés à Saint-Maurice venaient souvent à Sion pour des démarches auprès des autorités épiscopales, pour visiter leurs infortunés confrères et briser un peu leur solitude, ou pour accompagner des religieuses sur la route de l'exil.

Parmi les personnes dont le but du voyage était le Valais, certaines venaient passer quelques jours dans la capitale valaisanne, après avoir été à la foire de Martigny ou faisaient étape à Sion avant d'y aller. Huit marchands (cinq Italiens, dont deux de Plaisance, un de Casale et un de Milan⁶⁸; deux Français, dont un Auvergnat et un Lyonnais et enfin, un Bernois) furent dans ce cas en juin 1794. La présence de ces étrangers souligne l'importance des foires d'Octodure, qui eurent lieu à partir du milieu du XVIII^e siècle⁶⁹ trois fois dans l'année, le lundi avant Carna-

⁶⁵ *Idem*, fol. 3.

⁶⁶ ABBET, Alexis, *op. cit.*, p.13,

⁶⁷ Archives de Courten, L 43, fol. 41. Il ne nous a pas été possible d'identifier le curé Turdi. Il ne figure pas dans la liste établie par Abbet.

⁶⁸ «Antoine Maurice avec son fils marchand de Plaisance, Christian Cassati marchand millanés, tous ces Mr se proposent de retourner à la foire de Martigni». *Idem*, fol. 26.

val, en juin et le troisième mardi d'octobre⁷⁰. Mais la foire de Martigny n'était pas la destination principale des gens venant en Valais; en fait, dans les deux tiers des cas, les voyageurs, qui ne traversaient pas le Valais pour aller ailleurs, partaient pour les bains de Loèche.

Avant de saisir sur le vif, à travers la diversité des nations repérées dans notre document, l'ampleur de la renommée des bains de Loèche à travers l'Europe, arrêtons-nous quelques instants sur leur histoire et sur les raisons de leur succès international.

Mathieu Schiner avait achevé vers 1500 la construction des bains, dont la plus ancienne mention date de 1315, en créant un grand hôtel et en aménageant deux nouveaux bains⁷¹. L'évêque de Lausanne y vint en cure en 1494⁷². Les hôtes célèbres s'y succédèrent du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle. Citons le secrétaire de Soleure, Hans Jakob von Staal, humaniste connu, qui y séjourna fin juillet-début août 1580, accompagné de sept personnes, pour une cure de trois semaines⁷³. Cela était d'autant plus remarquable que les Soleurois avaient près de chez eux plusieurs sources thermales. Quant au curiste le plus célèbre du XVIII^e siècle, ce fut sans conteste Goethe qui y prit les eaux en 1779.

Marc Antoine Bourrit consacra au village des bains l'une de ces descriptions idylliques dont il avait le secret: «*Sa situation est agréable, il est au milieu d'un amphithéâtre de champs et de prairies, surmonté par de magnifiques rochers; leurs fentes ressemblent à des bas-reliefs, et leurs sommets sont tapissés de neiges et de glaces, dont les bords se terminent par des franges: c'est aux pieds de ces rochers, c'est dans ce coin du monde d'un aspect sauvage, que la providence fait jaillir depuis plusieurs siècles des fontaines d'eau bouillante, où de pauvres malades viennent chercher leur guérison*». Il s'attachait ensuite à ce qui fit la renommée de ces bains: «*Ces eaux célèbres par les belles cures qu'elles opèrent, sortent de plusieurs sources; leur chaleur est si grande qu'on ne peut y tenir la main, et ce qui paroitra singulier, c'est qu'on les boit sans dégoût, elles sont limpides, légères et leur principe volatil et minéral pénètre dans les vaisseaux du corps les plus imperceptibles; elles opèrent de trois manières: en les buvant, elles guérissent les maladies les plus internes, telles les obstructions, la jaunisse, les maux des intestins, etc...; en s'y baignant, elles font passer les maladies de la peau, les dartres, les lèpres, les diverses sortes de gales, ulcères, érysipelles, tumeurs; elles sont utiles encore pour les maladies de nerfs, pour les rhumatismes,*

⁶⁹ Martigny avait été l'une des dernières communes valaisannes à se voir octroyer des marchés et des foires. Elle les obtint, pour prix de sa soumission à la maison de Savoie, de la comtesse Bonne de Bourbon, le 31 juillet 1392. Les deux foires avaient lieu à la Saint-Barnabé (11 juin) et à la Saint-Luc (18 octobre). A ces deux foires s'ajouta le marché du Grand Lundi, à Carnaval, qui se transforma ensuite en foire. FARQUET, Philippe, "Un chapitre de l'histoire de Martigny. Le commerce d'autrefois", in *Annales valaisannes*, 1938, p. 389.

⁷⁰ *Idem*, p. 395.

⁷¹ ANDEREGGEN, Stephan, *Leukerbad. Thermen, Themen und Tourismus*, Viège, 1992, p. 7.

⁷² ARNOLD, Klemens, "Solothurner als Badegäste in Leukerbad", in *Walliser Jahrbuch*, 1969, n° 38, p. 24.

⁷³ *Idem*, p. 27.

sciatiques, etc... La réputation de ces eaux croît avec le nombre des guérisons qu'elles opèrent; chaque année on y voit arriver de nouveaux malades qui trouvent du soulagement à leurs maux»⁷⁴.

Au sein des personnes qui furent «fichées» par les aubergistes sédunois dans les années 1793-1794, 82 déclarèrent se rendre aux bains de Loèche ou en revenir, soit 10,47% de l'ensemble des clients. Parmi elles, 30 femmes, ce qui est remarquable si l'on considère que ces dernières étaient globalement très peu nombreuses - nous n'en n'avons recensé que 157 sur un ensemble de 1363 clients, soit 11,52%. En fait, elles représentaient 36,58% des curistes de Loèche. Elles se déplaçaient avec leur époux, en famille ou en groupe. Il était fréquent de rencontrer deux femmes seules, telles Catherine Thomas et Marie Proz de Genève ou les demoiselles Courvoisier et Pradas, de Lausanne. Les curistes s'arrêtaient quelquefois à Sion à l'aller et au retour des bains. La durée des séjours à Loèche était très variable et pouvait se limiter à trois ou quatre jours. On repère parfois, la nuit où ils séjournaient dans l'une de nos auberges sédunoises, un «voiturier», dont ils avaient, selon toute vraisemblance, utilisé les services.

Les Suisses représentaient un peu plus des deux tiers des clients (64,62%) fréquentant les bains, les étrangers à peine un tiers. La suprématie du pays de Vaud était éclatante, avec 28 personnes (15 femmes et 13 hommes), soit 66% des Helvètes, puis venaient Genève, Berne, Unterwald, Fribourg et Zurich. Il est à noter que la moitié des Vaudois qui passèrent par Sion dans les années 1793-1794 se rendaient, en fait, à Loèche-les-Bains pour y prendre les eaux. Au sein des étrangers, c'étaient les Français qui arrivaient en tête (12,31% de l'ensemble des curistes), devant les Allemands (9,23%), les Hollandais (6,15%), les Anglais (4,62%) et les Savoyards (3,07).

Prenons quelques exemples, afin de mieux juger du milieu social des curistes, au sein desquels les rentiers dominaient, même si le nombre des métiers artisanaux et des commerçants était loin d'être négligeable. Parmi les Français, citons deux clercs émigrés, un rentier lyonnais, un imprimeur d'indienne alsacien avec sa femme, enfin un vigneron d'Arbois. L'essentiel de nos curistes allemands étaient musiciens, mais n'oublions pas le perruquier de Magdebourg. Les Anglais étaient tous des gentilshommes. Quant aux Vaudois, les plus nombreux étaient rentiers. Parmi ceux exerçant une profession, la palette allait du directeur des péages d'Yverdon au boulanger de Lausanne, en passant par le marchand de bois de Bex.

Dans la majorité des cas, on ne voyageait, encore à la fin du XVIII^e siècle, que lorsqu'on y était obligé par d'impérieuses nécessités, professionnelles le plus souvent. Les jours de très forte affluence, les auberges sédunoises ne recueillaient pas plus, à elles deux, de vingt à vingt-cinq personnes et nombreux étaient les jours de l'année où elles n'avaient aucun client. Les cohortes de marchands et d'artisans spécialisés qui sillonnaient les routes, se déplaçant à pied ou à mulet, constituaient l'essentiel des clients des auberges. La Terreur qui régnait à Paris entraîna un flux migratoire, qui apporta une autre catégorie d'hôtes, les prêtres réfractaires, sur la

⁷⁴ BOURRIT, Marc Théodore, *op. cit.*, t. II, pp. 124-125.

route de l'exil vers l'Italie. En outre, un nouveau type de voyageurs fit son apparition: les touristes. Les auberges sédunoises confirment leur présence. Les Alpes commençaient à les attirer, bien qu'aucun col ne fût encore carrossable. Ils étaient anglais ou genevois, comme les écrivains William Coxe ou Marc Antoine Bourrit, qui nous laissèrent de beaux récits de voyage, ou encore, comme nous le voyons d'après nos fiches d'auberges, nobles français, tel le duc de Brissac, princes du Saint Empire, tel le duc de Wurtemberg, ou riches commerçants hollandais. C'est ainsi que, malgré le mauvais état des routes, dans une plaine du Rhône où le fleuve, encore non endigué, se livrait à tous ses caprices, malgré l'absence de liaisons par diligence, qui obligeait les gens voulant se déplacer en voiture à supporter les prix des loueurs de carrosses et les chaos de chemins encore peu aptes à recevoir de tels véhicules, peu à peu le tourisme apparut en Valais. Toutefois, la quasi totalité des touristes que l'on y rencontrait à la veille de la révolution valaisanne étaient attirés par les bienfaits des eaux thermales de Loèche.